

AICA la MAREMNE

Règlement de chasse saison 2021/2022 ouverture générale le 12/09/2021 à 8h00

ESPECE	DATE OUVERTURE	DATE FERMETURE (maximale)	PARTICULARITE
FAISAN / PERDRIX	ouverture générale	31 janvier	2 pièces par chasseur ou 3 par groupe de 2 chasseurs
		arrêté préfectoral	Les samedi, dimanche, lundi & jours fériés
		30 novembre	ANGRESSE, BENESSE MAREMNE, JOSSE, SAUBION, SOORTS-HOSSEGOR, TOSSE & TYROSSE.
		1er janvier	CAPBRETON & LABENNE
LAPIN	ouverture générale	Dernier jour de février	2 pièces par équipage Sauf les mardi et vendredi
		15 janvier	ANGRESSE, BENESSE MAREMNE, CAPBRETON, JOSSE, LABENNE, SAUBION, SOORTS-HOSSEGOR & TOSSE.
		31 janvier	St VINCENT de TYROSSE
LIEVRE	ouverture générale	25 décembre	1 pièce par équipage
		Les samedi, dimanche, lundi & jours fériés	ANGRESSE, BENESSE MAREMNE, CAPBRETON, JOSSE, LABENNE, SAUBION, SOORTS-HOSSEGOR & TYROSSE.
		Les dimanche, lundi & jours fériés	TOSSE
RENARD (blaireau fouine)	ouverture générale	Dernier jour de février	carnet battue obligatoire à partir de 5 chasseurs
TOURTERELLE TURQUE	ouverture générale	20 février	
CORNEILLE/PIE/GEAI DES CHÊNES/ETOURNEAU SANSONNET/ RAGONDIN	ouverture générale	Dernier jour de février	CAL 22 autorisé pour le ragondin et la corneille (corneille posée au sol seulement)

RAPPEL

Chasse aux chiens d'arrêt : 3 Chasseurs maximum

Chasse aux chiens courants : 4 Chasseurs maximum

AICA la MAREMNE

Règlement de chasse saison 2021/2022 ouverture générale le 12/09/2021 à 8h00

ESPECE	DATE OUVERTURE	DATE FERMETURE (maximale)	PARTICULARITE
PALOMBE/COLOMBIN (à tir)	ouverture générale	10 février arrêté préfectoral	-du 11/02 au 20/02 uniquement à poste fixe matérialisé avec tirs uniquement sur les arbres avec utilisation appeau (x) et/ou appelant(s) -A partir du 1er octobre tir sûr et au dessus des champs récoltées et non réensemencées interdit *Rappel: postes fixes pérennes soumis à autorisation du propriétaire et de l'ACCA
	PALOMBE/COLOMBIN aux FILETS	1er octobre	20 novembre arrêté ministériel
ALOUETTE (tir)	ouverture générale	31 janvier arrêté préfectoral	
ALOUETTE PANTES/MATOLES	1er octobre	20 novembre arrêté ministériel	autorisation individuelle et carnet de prélèvement obligatoire
GRIVES	ouverture générale	10 février arrêté préfectoral	
BECASSE	ouverture générale	20 février arrêté ministériel	carnet de prélèvement papier ou numérique obligatoire quota de 2 par jour/6 par semaine/30 par saison Cloche ou grelot obligatoire si utilisation « d'un Bip »
CAILLE	ouverture générale	20 février voir arrêté ministériel	
TOURTERELLE DES BOIS	ouverture générale	20 février voir arrêté ministériel	ailes?/chassadapt?
	ouverture anticipée	CAPBRETON	A poste fixe, fusil démonté à l'aller et au retour. - De 8 h à 10 h à l'ouest du Boudigau et au sud de la station d'épuration. - Toute la journée sur le reste de l'ACCA Chasse fermée le jeudi soir précédent l'ouverture générale.
	ouverture anticipée	LABENNE	Toute la journée à poste fixe fusil démonté aller et retour.
GIBIER D'EAU	ouverture anticipée	voir arrêté ministériel spécifique	
	ouverture générale	ANGRESSE, CAPBRETON	Tir interdit aux abords des chasses de 17h à 9h le lendemain
		TOSSE	Tir au vol interdit sur le pourtour de l'étang blanc.

G
I
B
I
E
R

M
I
G
R
A
T
E
U
R

AICA la MAREMNE

Règlement de chasse saison 2021/2022 ouverture générale le 12/09/2021 à 8h00

	ESPECE	DATE OUVERTURE	DATE FERMETURE (maximale)	PARTICULARITE
G R A N D G I B I E R	CERF/BICHE	1er septembre	veille de l'ouverture générale	Ouverture anticipé uniquement affût, approche sous la responsabilité du président
		ouverture générale	Dernier jour de février	affut, approche, battues organisées par le président
	CHEVREUIL	1er juin	veille de l'ouverture générale	Ouverture anticipé uniquement affût, approche, sous la responsabilité du président, tir du renard possible
		ouverture générale	Dernier jour de février	affut, approche, battues organisées par le président
	SANGLIER	1er juin	14 août	Ouverture anticipé battue, affût, approche, sous la responsabilité du président, tir du renard possible
		15 août	31 mars	battue, affut, approche, sous la responsabilité du président